

FLI

Jusqu'à
250 000\$

FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT

Les Fonds locaux d'investissement permettent d'accélérer les projets d'affaires, de favoriser l'essor économique en plus de créer et maintenir des emplois à Laval, par le biais d'aide financière pour les entreprises en démarrage et en croissance.

FINANCEMENT FLEXIBLE



Appui financier
aux entreprises

Volet **général**

Toute entreprise en démarrage ou en expansion.

Volet **petite entreprise (FLI-PE)**

Toute entreprise employant un maximum de dix personnes et en opération depuis moins de cinq ans.

Volet **relève**

Tout entrepreneur ou groupe d'entrepreneurs désireux d'acquérir au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de ses actifs, en vue d'en prendre la relève.

MODALITÉS D'INVESTISSEMENT

<p>Volet général et Volet relève</p>	<p>Prêt, prêt participatif ou autres titres d'emprunt</p> <p>Participation au capital-actions ou au capital social</p> <p>Possibilité de moratoire du capital jusqu'à 24 mois</p>	<p>Maximum de 250 000 \$</p>	<p>Investissements autorisés jusqu'à 7 ans</p>
<p>Volet petite entreprise (FLI-PE)</p>	<p>Prêt traditionnel</p> <p>Possibilité de moratoire du capital jusqu'à 6 mois</p>	<p>Entre 20 000 \$ et 50 000 \$</p>	<p>Investissements autorisés jusqu'à 5 ans</p>

ADMISSIBILITÉ

Entreprises dont les activités sont localisées sur le territoire lavallois.

Les secteurs suivants sont toutefois exclus :

- Activités portant à controverse
- Commerce de détail
- Construction
- Industrie du tabac et cannabis
- Immobilier
- Production agricole traditionnelle
- Projets à caractère sexuel, religieux ou politique
- Restauration
- Services aux individus

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles varient selon le type de clientèle. Les dépenses effectuées avant la date de réception de la demande ne sont pas admissibles. L'aide financière ne peut servir au fonctionnement d'un organisme, au service de la dette ou au financement d'un projet déjà réalisé.

Volet général et Volet petite entreprise (FLI-PE)	Dépenses en capital: terrain, bâtisse, équipement, machinerie, matériel roulant et frais d'incorporation	Acquisition de technologies, logiciels ou progiciels, brevets Exclusion: <i>Activités de recherche et développement</i>	Fonds de roulement pour la première année d'opération ou pour la première année d'un projet d'expansion Exclusion: <i>Dépenses d'achalandage</i>
Volet relève	Dépenses d'acquisition de titres de propriété de l'entreprise visée	Dépenses liées à l'acquisition d' actifs de l'entreprise visée	Les honoraires professionnels directement liés à la transaction d'acquisition

FLI

EN SAVOIR PLUS

Pour soumettre une demande ou obtenir des renseignements sur les Fonds locaux d'investissement, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le Service du développement économique de la Ville de Laval.

Pour consulter la description complète du programme :
lavaleconomique.com/fr/financement

Développement économique de la Ville de Laval

1555, boulevard Chomedey, bureau 100, Laval (Québec) H7V 3Z1

450 978-5959 lavaleconomique@laval.ca lavaleconomique.com